

## LES BACS, MODE D'EMPLOI

### ▲ Pour le bon déroulement de la collecte, vos bacs doivent être :

- ✔ Sortis quand ils sont pleins, le jour de leur collecte de 6h du matin à 13h
- ✔ Positionnés sur le circuit de collecte
- ✔ Rentrés après leur collecte

### ▷ PROPRIÉTÉ

Les bacs sont mis à **votre disposition mais restent la propriété d'Arlyère.**

Ils restent attachés au bâtiment auquel ils sont attribués.

- ✔ En cas de déménagement, il faut les nettoyer, les laisser sur place et contacter les Animateurs du Tri pour informer du changement via le formulaire en ligne sur le site internet

### ▷ UTILISATION

Les bacs de collecte sont **exclusivement réservés aux déchets ménagers.**

Ils doivent être utilisés conformément aux consignes de tri.

### MERCI DE RESPECTER CET USAGE

**Pour connaître les jours de collecte des bacs d'ordures ménagère et des bacs de tri, consultez [www.arlyser.fr](http://www.arlyser.fr)**

Accès rapides → Déchets ménagers → Collecte des déchets

(choisir le site où se trouve votre commune)  
ou flashez tout simplement ce flash code



Retrouvez tous les formulaires sur le site internet : [www.arlyser.fr](http://www.arlyser.fr)

Accès rapides → Déchets ménagers → Contacts

## ▷ NETTOYAGE ET MAINTENANCE



▲ *Le nettoyage des bacs est à la charge de l'utilisateur*

▲ *Maintenance assurée par Arlysère*

Un entretien régulier garantit une certaine hygiène et améliore le travail des employés de collecte d'Arlysère

Pour tous dysfonctionnements, contacter les Animateurs du Tri via le formulaire de contact en ligne pour que les services techniques résolvent le problème

## ▷ VOL OU VANDALISME

▲ *En cas de vol ou d'incendie de votre bac:*

Il faut contacter les services de Police, puis transmettre un justificatif de déclaration de vol aux animateurs du Tri d'Arlysère pour le remplacement du bac.



**⚠** Il est **INTERDIT** de déposer des déchets à côté des bacs et des conteneurs. Jeter ou abandonner vos déchets dans la rue fait l'objet d'une amende pénale (article R633-6 du Code pénal)

► **UTILISEZ LA DÉCHÈTERIE POUR LES CARTONS VOLUMINEUX ET ENCOMBRANTS**

## ≡ LES CONTENEURS, MODE D'EMPLOI

### ▷ UTILISATION

Les ouvertures des conteneurs d'ordures ménagères sont adaptées aux sacs de **50 litres MAXIMUM**. Merci de ne pas mettre de sacs plus gros ou d'objets volumineux, cela bloquerait les ouvertures et endommagerait les conteneurs.

Ordures ménagères



Verre



Papiers et emballages



Où sont vos conteneurs ?  
Contactez les Animateurs du tri

• [www.arlysere.fr](http://www.arlysere.fr)  
• 04 79 10 03 68

